

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA REGIE PERSONALISEE D'EXPLOITATION  
DE L'AEROPORT DE BRIVE VALLEE DE LA DORDOGNE**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt mai à 09h00, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne, 19600 NESPOULS - salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur Christian PRADAYROL, Doyen jusqu'à la délibération 2026-10, puis, Monsieur Julien BOUNIE, à partir de la délibération 2026-11.

La convocation a été établie et affichée le 11 mai 2026.

**DELEGUES PRESENTS :**

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Jean-Luc **SOUQUIERES**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Madame Alexandra **DOUSSAUD**, Conseillère Communautaire

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Christian **PRADAYROL**, Vice-Président

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Départemental

Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président (à partir du vote de la délibération 2026-12)

**DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :**

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Alexandra DOUSSAUD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DELIBERATION :** 2026-10 \_ Election du Président  
**RAPPORTEUR :** Monsieur Christian PRADAYROL, doyen d'âge

Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, le doyen d'âge de l'assemblée assure la présidence de la séance à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président.

Monsieur Christian PRADAYROL, président de séance, en sa qualité de doyen d'âge de l'assemblée, donne lecture du rapport suivant :

Considérant la convocation du 11 mai 2026,

Considérant le renouvellement général des conseils municipaux intervenu suite aux élections des 15 mars et 22 mars 2026, puis celui des conseils communautaires de la communauté d'agglomération du bassin de Brive, de la communauté de communes des causses et vallée de la Dordogne, du conseil municipal de la commune de Terrasson, de la Commission permanente du conseil départemental de la Corrèze et de la Commission permanente du conseil départemental du Lot,

Considérant l'installation, en date du 4 mai 2026, des délégués titulaires et suppléants du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac,

Considérant la qualité de doyen d'âge du délégué titulaire présent ce mercredi 20 mai 2026,

Conformément à l'articles 5.3 des statuts de la Régie Personnalisée pour l'Exploitation de l'Aéroport de Brive-Souillac, rendus exécutoires le 28/10/2024, il va être procédé à l'élection du Président,

Considérant la candidature déclarée de Monsieur Julien BOUNIE,

Il est procédé au vote à bulletin secret, uninominal, et à la majorité des deux tiers, pour chaque délégué, à l'appel de son nom.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité des deux tiers, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Sont désignés comme assesseurs :

- Francis COMBY
- Jean-Luc SOUQUIERES

Chaque membre du conseil d'administration est invité, à l'appel de son nom, à déposer son bulletin dans l'urne qui lui est présentée.

Tous les membres ayant voté, le scrutin est clos.


Au 1er tour de scrutin, les résultats du vote sont :

Nombre de votants : 5  
Nombre de bulletins Blancs : 0  
Nombre de bulletins Nuls : 0  
Nombre de voix exprimées : 5  
Nombre de voix en faveur du candidat, Monsieur Julien BOUNIE : 5

Au vu des résultats, Monsieur Julien BOUNIE est élu à la majorité des deux tiers, Président de la Régie Personnalisée pour l'Exploitation de l'Aéroport de Brive-Souillac et il est installé dans ses fonctions.

Nombre de membres en exercice :	8
Nombre de membres présents :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes :	
Pour :	5
Contre :	0
Abstention :	0

**Adopté à l'unanimité**

  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président du Conseil d'Administration  
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,

Enregistrée en Sous-Préfecture le ..... 28/05/2026 .....

Publiée et notifiée le ..... 28/05/2026 .....

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.